

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.12.662

Travaux d'effacement
des réseaux publics
de distribution
d'électricité à
Angoulême - Rues
Leclerc Chauvin,
Souchet, Coulomb,
Renaudin

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danièle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.662**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEaux PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE
A ANGOULEME - RUES LECLERC CHAUVIN, SOUCHET, COULOMB, RENAUDIN**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur gare, la communauté d'agglomération souhaite réaliser un effacement des réseaux publics de distribution d'électricité sur les rues Leclerc Chauvin, Souchet, Coulomb et Renaudin à Angoulême.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) dans le cadre de la convention « Environnement-Cadre de Vie » du Comité d'Effacement des réseaux. Le département subventionne donc les travaux de génie civil à hauteur de 15% du montant hors taxes.

La commune d'Angoulême, lieu des travaux, n'ayant pas mutualisé les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de communications électroniques, le SDEG 16 ne peut donc pas apporter un financement complémentaire de 10% du montant hors taxes sur les travaux d'effacement du réseau électrique.

Le SDEG finance 20% plus la TVA sur lesdits travaux.

En conséquence, GrandAngoulême contribue à hauteur de 65% du montant hors taxes des travaux.

Le plan de financement est donc le suivant :

Montant total TTC des travaux :	228 240 euros
Montant de la TVA :	38 040 euros
Montant total HT des travaux :	190 200 euros
Subvention du Département (15% du HT) :	28 530 euros
Financement du SDEG 16 (20% du HT+TVA) :	76 080 euros

La contribution maximum de la communauté d'agglomération (65%) s'élève à 123 630 euros.

La communauté d'agglomération n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Département ainsi que de la récupération de la TVA.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement avec une contribution maximum de GrandAngoulême de **123 630 €**, versée au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2017